

- N^o 35. Chronique d'Adrien d'Oudenbosch. Nouvelle édition publiée par le chevalier C. de Borman. 1902.
36. Chronique d'Adrien d'Oudenbosch. Traduction française de J. Alexandre. 1903.
37. Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477. Nouvelle édition publiée par Dd. Brouwers. Tome premier. 1905.
38. Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477. Tome second. 1906.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois. Tome I, 1882-1883. Tome II, 1884-1885. Tome III, avec une planche, 1886-1887. Tome IV, avec une planche, 1888-1891. Tome V, avec deux planches, 1892-1899. Tome VI, 1900-1903. Tome VII, 1905-1907.

FORMAT IN-QUARTO

- N^o 1. Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège, par le chevalier Camille de Borman. Tome premier (moyen âge). Avec blasons et onze planches. 1892.
2. Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège. Tome second (temps modernes). Avec blasons, cinq portraits et trois planches. 1900.
3. Histoire des troupes liégeoises pendant le xviii^e siècle. par Eugène Poswick. Avec portrait et planche. 1893.
4. Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race, par le baron J. de Chestret de Haneffe. Avec huit portraits et deux planches. 1898.
5. Les délices du Pays de Liège. Fac-simile des dessins complémentaires et restés inédits de Remacle Le Loup. 1903. Avec 92 planches.

COLLOQUE SUR LA PRISE DE HUY EN 1595

Dans la nuit du 4 au 5 février 1595, une trentaine de soldats hollandais, envoyés par Charles d'Heraugière, gouverneur de Bréda, s'emparèrent par surprise du château de Huy. Le 6, à la soirée, des troupes commandées par d'Heraugière en personne, entrèrent dans la ville sans coup férir.

Les Hutois, après avoir songé à la résistance, avaient bientôt renoncé à leur dessein ; bien qu'ils eussent déjà reçu des renforts et que le prince Ernest de Bavière leur eût annoncé l'envoi de nouvelles troupes, les Hutois avaient jugé bon d'ouvrir les portes aux ennemis. La position de Huy présentait une importance considérable pour les Provinces-Unies ; elle leur permettait de protéger les frontières de la Hollande, d'assurer les communications des troupes des Pays-Bas avec les armées françaises, notamment avec celles du comte de Turenne, et de tenir en échec le duché de Luxembourg et le comté de Namur.

Ernest de Bavière, se rendant compte de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de reprendre la ville et surtout le château, avec les seules forces dont il disposait, réclama ou accepta le concours du gouvernement des Pays-Bas espagnols.

Le 13 mars, les troupes alliées forcèrent les portes de

Huy et après un violent bombardement, d'Héraugière fut contraint, le 20 mars, de rendre le château.

Une fois dans la place, les Espagnols prétendirent garder pour leur compte la forteresse qu'ils avaient aidé à reconquérir et ce fut seulement le 8 juin qu'Ernest, à force de diplomatie, parvint à la leur faire abandonner.

Les détails de ces événements sont bien connus (1). La pièce que l'on va lire, n'apprend rien de nouveau à leur sujet. Cependant elle ne manque point d'intérêt. C'est l'œuvre d'un contemporain, qui fait défiler successivement en un « colloque », la ville de Liège, son Magistrat, le peuple de Huy, le prince Ernest de Bavière, Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, commandant les troupes espagnoles de secours, les traîtres qui avaient facilité la prise du château et enfin un messenger. Le dialogue roule tout entier sur la prise de Huy, mais l'auteur ne met dans la bouche de ses personnages que des passages tirés des Saintes Ecritures, les modifiant parfois légèrement de façon à les mieux adapter à son sujet. L'entreprise n'était point aisée, mais l'auteur qui appartenait sans doute à la cléricature, s'en est tiré avec honneur; l'arrangement ne manque point d'ingéniosité.

Il est intéressant de constater la grande vogue dont jouissait au XVI^e siècle, même dans les milieux catholiques, la lecture de la Bible. Ses textes se présentaient tout naturellement à l'esprit et l'on ne manquait point d'en faire l'application aux événements de la vie courante. Notre colloque en fournit une preuve nouvelle (2).

(1) Je me contente de renvoyer le lecteur à J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI^e siècle*, pp. 499-502 et à J. FRÉSON, *Prise du château de Huy en 1595* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII (1892), pp. 63-113).

(2) Je rappellerai dans le même ordre d'idées, la paraphrase du psaume

Le chanoine Henri Van den Berch traduisit cette pièce en français et l'inséra dans une chronique du pays de Liège, dont il était l'auteur (1). C'est ainsi que le colloque nous est parvenu. Mais comme l'auteur, et naturellement à sa suite, le traducteur, avaient quelque peu modifié les versets de la Bible, nous avons cru bien faire de restituer en regard de la traduction les passages dont ils avaient fait usage.

JOSEPH BRASSINNE.

LXXXII composée par Robert Quercenius (Voy. *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. VII, pp. 221 et suiv.).

(1) *Chronique du pays de Liège*, t. II, fol. 269-271 v^o (manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liège, n^o 465 ancien).



*Le colloque suivant tiré hors de la Sainte Escrip-
ture, de laquelle les passages vous sont citez en marge (1)
at esté dressé sur la prinse desdis chastea et ville
de Huy. Traduct de latin en francoy par moy H. V.
D. B. (2).*

Liege, ferme en la foid, espere en Dieu, dissante :

1. Le Seigneur est ma lumiere et mon salut ; qui craindray-
je ? || Le Seigneur est le protecteur de ma vie ; de qui auray-
je peur ? Si armées des hommes s'assemblent contre moy, mon
cœur ne craindra point ; si bataille s'esleve contre moy, je me
confieray en Lui.

Le Magistrat :

2. Que celui qui s'estime estre debout regarde qu'il ne
tombe. || Le dueil occupe la fin de joye.

Liege :

3. Le Seigneur aime jugement et ne laissera point ses saints.
Ils seront cheries eternellement.

Le Magistrat :

4. Toutes les choses que tu as parlé sont veritables et ny a
quelque reprehension en tes paroles, || mais plusieurs ont prins
mauvais conseil contre ton peuple et ont pensé allencontre de
tes saints. Ils ont dict : Venez et destruisons les d'entre les gens
et leur nom ne soit plus en memoire. Possedons en heritaige le
sanctuaire de Dieu.

(1) Nous avons rejeté ces indications, en les rectifiant à diverses re-
prises, à la suite des passages de la Vulgate que nous donnons en regard
du texte.

(2) Il s'agit, comme je l'ai dit, du chanoine Henri Van den Berch.

1. Dominus illuminatio mea, ... quem timebo ?

Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum. Si
exurgat adversum me praelium, in hoc ego sperabo. (PSALMUS
XXVI, 1 et 3).

2. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat. (AD CORIN-
THIOS, I, X, 12).

Et extrema gaudii luctus occupat. (PROVERBIA, XIV, 13).

3. Quia Dominus amat judicium, et non derelinquet sanctos
suos : in aeternum conservabuntur. (PSALMUS XXXVI, 28).

4. Omnia, quae locuta es, vera sunt, et non est in sermōni-
bus tuis ulla reprehensio. (JUDITH, VIII, 28).

Super populum tuum malignaverunt consilium : et cogitave-
runt adversus sanctos tuos. Dixerunt : Venite, et disperdamus
eos de gente : et non memoretur nomen Israel ultra. || Here-
ditate possideamus sanctuarium Dei. (PSALMUS LXXXII, 4-5 et 13).

Liege :

5. Le Seigneur dissipe les conseils des gens ; il reprouve aussi les pensées des peuples et reprouve les conseils des princes. Mais le conseil du Seigneur demeure éternellement ; les pensées de son cœur sont de génération en génération.

Le Magistrat :

6. Je vois des hommes, car je les aperçois marcher ressemblans à des arbres.

Liege :

7. Qui sont ils et d'où sont ils venus ?

Le Magistrat :

8. Interroge tes enfans et ils te le diront.

*Liege au peuple de Huy
s'adressant et venant à elle :*

9. D'où estes vous, jouvenceaux nos frères ? || Et quels sont ces propos que vous tenez entre vous en cheminant et pourquoi estes vous tristes ?

Le peuple de Huy :

10. Damme, paix soit à toi et à ta maison, paix, et à toutes les choses que tu as, la paix soit.

Liege :

11. Venez à moi et soyez illuminez et vos faces ne seront point confondues. || Que voulez vous que je vous fasse ?

Le peuple de Huy :

12. Resouvenez-vous, Damme, ce qui nous est advenu. Voyez et regardez notre opprobre ; notre hérédité est touchée par les étrangers et nos maisons sont incognues. || La couronne de notre chef est tombée : malheur à nous car nous avons péché ; pour ce s'est notre cœur contristé en douleur ; pour ce sont nos yeux obscurcis.

5. Dominus dissipat consilia gentium : reprobatur autem cogitationes populorum, et reprobatur consilia principum. Consilium autem Domini in aeternum manet : cogitationes cordis ejus in generatione et generationem. (PSALMUS XXXII, 10 et 11).

6. Video homines velut arbores ambulantes. (EVANGELIUM SECUNDUM MARCUM, VIII, 24).

7. Hi..., qui sunt? et unde venerunt? (APOCALYPSIS, VII, 13).

8. Interroga pueros tuos, et indicabunt tibi. (REGES, I, XXV, 8).

9. Unde estis juvenes fratres nostri? (TOBIAS, VII, 3).
Qui sunt hi sermones, quos confertis ad invicem ambulantes, et estis tristes? (SECUNDUM LUCAM, XXIV, 17).

10. Sit fratribus meis, et tibi pax, et domui tuae pax, et omnibus, quaecumque habes, sit pax. (REGES, I, XXV, 6).

11. Accedite ad eum, et illuminamini, et facies vestrae non confundentur. (PSALMUS XXXIII, 6).
Quid ergo vultis ut faciam vobis. (REGES, II, XXI, 4).

12. Recordare, Domine, quid acciderit nobis : intueri, et respice opprobrium nostrum. Hereditas nostra versa est ad alienos, domus nostrae ad extraneos. || Cecidit corona capitis nostri : vae nobis, quia peccavimus. Propterea moestum factum est cor nostrum, ideo conturbati sunt oculi nostri. (THRENI, V, 1 et 2, 16 et 17).

Liege lamente ceste calamité du peuple :

13. Que noz iœulx larmoyent jour et nuict et ne se taisent car la vierge, fille de mon peuple, est contristée d'une grande contrition, d'une affliction grièvement mauvaise. || Qui me donnera des plumes comme a la colombe et je voleray et me reposeray ?

Le peuple :

14. L'ennemi at encor dict : « Je poursuivray et j'empoigneray ; je departirai le butin ; mon desir sera assouvy ; je desgaineray mon glaive, ma main les occira. »

Liege :

15. Attendons en humilité la consolation de Dieu et il redemandera nostre sang des afflictions que nous font noz ennemis et humiliera toutes nations qui s'esleveront contre nous, et le Seigneur, nostre Dieu, les ferat estre sans honneur.

Le peuple :

16. Cependant nous devons abolir l'homme qui nous at brisez et oppressez injustement en tele maniere qu'il ne demeure plus ung d'iceulx en tous noz confins et terres.

Liege :

17. Prenez le vous et le jugez selon vostre loy.

Le peuple :

18. Le laq lequel lui est incogneu viendra sur luy et le rets qu'il at mucé le surprendrat, et il tresbuschera en icelluy mesme laq.

Liege :

19. Il eust esté bon a ceste homme de n'estre point né.

Le peuple :

20. Que ferons-nous donc ?

Liege :

21. Le Seigneur assemblera son froment, mais il bruslera la paille au feu.

13. Deducant oculi mei lacrymam per noctem et diem, et non taceant : quoniam contritione magna contrita est virgo filia populi mei, plaga pessima vehementer. (JEREMIAS, XIV, 17).

Quis dabit mihi pennas sicut columbae, et volabo, et requiescam ? (PSALMUS LIV, 7).

14. Dixit inimicus : Persequar et comprehendam, dividam spolia, implebitur anima mea; evaginabo gladium meum, interficiet eos manus mea. (EXODUS, XV, 9).

15. Expectemus humiles consolationem ejus, et exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, et humiliabit omnes gentes, quaecumque insurgunt contra nos, et faciet illas sine honore Dominus Deus noster. (JUDITH, VIII, 20).

16. Virum, qui attrivit nos et oppressit inique, ita delere debemus, ut ne unus quidem residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel. (REGES, II, XXI, 5).

17. Accipite eum vos, et secundum legem vestram judicate eum. (SECUNDUM JOANNEM, XVIII, 31).

18. Veniat illi laqueus, quem ignorat : et captio, quam abscondit, apprehendat eum : et in laqueum cadat in ipsum. (PSALMUS XXXIV, 8).

19. Bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille. (SECUNDUM MATTHAEUM, XXVI, 24).

20. Quid ergo erit nobis ? (SECUNDUM MATTHAEUM, XIX, 27).

21. Congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili. (SECUNDUM MATTHAEUM, III, 12).

Le prince Baviere Ernest a la cité de Liege lamentante :

22. Pourquoi est ta face triste? Ce n'est pas pour neant, mais il y a que je ne scays quel mal en ton cœur.

Liege :

23. Seigneur, ces gens sont venus en ton heritaige; ils ont pollué ton saint temple. || La cité qui est la maison des sepulchres de mes peres est deserte et ses portes sont bruslées par le feu.

Le prince :

24. Je seray ennemi a tes ennemis et j'affligeray ceux qui t'affligeront.

Liege :

25. Si j'aye trouvé grace envers toy o Prince, et s'il te plaist, donne moy ma vie pour laquelle je prie, et mon peuple pour lequel je fay requeste, car nous sommes livrez moy et mon peuple pour estre destruits et esgorgez et pour estre saccagez.

Le prince :

26. Qu'un chascun ceigne son espée.

Liege :

27. Mande et remande! mande et remande! Attend et rattend! attend et rattend! Un par icy! un par la! afin qu'ils aillent et qu'ils tombent a la renverse et qu'ils soyent debrisez et qu'ils soyent enlacez et prins.

Le prince :

28. Ton ennemi t'a persecuté, mais tu verras de brief sa perdition, et monteras sur son col. || Les nuissans qui t'ont vexé periront et ceux qui se sont resjouis en ta ruine seront punis.

Liege :

29. Cein donc ton espée sur ta cuisse, o tres puissant!

Le prince :

30. Je mettray mon ame pour toy.

22. Quare vultus tuus tristis est, cum te aegrotum non videam? Non est hoc frustra, sed malum nescio quod in corde tuo est. (ESDRAS, II, II, 2).

23. Deus, venerunt gentes in hereditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum (PSALMUS LXXXVIII, 1).

Civitas domus sepulchrorum patris mei deserta est, et portae ejus combustae sunt igni. (ESDRAS, II, II, 3).

24. Inimicus ero inimicis tuis, et affligam affligentes te. (EXODUS, XXIII, 22).

25. Si inveni gratiam in oculis tuis o rex, et si tibi placet, dona mihi animam meam, pro qua rogo, et populum meum, pro quo obsecro. Traditi enim sumus ego et populus meus, ut conteramur, jugulemur, et pereamus. (ESTHER, VII, 3 et 4).

26. Accingatur unusquisque gladio suo. (REGES, I. XXV, 13).

27. Manda remanda, manda remanda, expecta reexpecta, expecta reexpecta, modicum ibi, modicum ibi: ut vadant, et cadant retrorsum, et conterantur, et illaqueentur, et capiantur. (ISAIAS, XXVIII, 13).

28. Persecutus est enim te inimicus tuus, sed cito videbis perditionem ipsius: et super cervices ipsius ascendes. || Nocentes peribunt, qui te vexaverunt: et qui gratulati sunt in tua ruina, punientur. (BARUCH, IV, 25 et 31).

29. Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime. (PSALMUS XLIV, 4).

30. Animam meam pro te ponam. (SECUNDUM JOANNEM, XIII, 37).

Liege :

31. Mettrez vous vostre ame pour moi ?

Le prince :

32. Quand mesme il me faudroit mourir avec toy, si ne te renieraye je point.

Liege :

33. Le Seigneur te garde de tout mal. Le Seigneur veuille avoir ton âme en garde. Le Seigneur veuille garder ton entrée et ton issue de ceste heure presente jusques a tousjoursmais.

Monsieur de la Motte, cheff et capitaine des soldats du roy en Huy :

34. L'ennemi ne proffitera point contre elle et le filz d'iniquité ne luy nuirat point et je destruiraye ses ennemis devant sa face et convertiraye en fuite ceux qui la hayent.

Liege :

35. Je prieraye d'esprit, mais je prieraye aussi d'intelligence ; je chanteray d'esprit, mais je chanteray aussi d'intelligence.

Monsieur de la Motte :

36. Faict cela et tu viveras.

Liege pryé :

37. O Seigneur Dieu, nous avons peché en ta présence et pourtant tu nous a livrez es mains de noz ennemis ¶ qui veulent changer vos promesses et destruire vostre heritage, et fermer la bouche de ceux qui vous louent, et esteindre la gloire de vostre temple et de vostre autel, pour ouvrir les bouches des gentils et pour louer la force des idoles et pour annoncer eternement le roy charnel. Seigneur, ne baille pas ton sceptre à ceulx qui ne sont rien, auffin qu'ils ne se rient de nostre ruine, mais retournez sur eux leur dessein et destruisiez celluy qui at commencé d'exercer cruauté sur nous. Qu'il vous en souviene, Seigneur, et vous monstrez a nous au temps de nostre tribulation et me donnez confiance, Seigneur, roy des dieux et de

31. Animam tuam pro me pones? (SECUNDUM JOANNEM, XIII, 38).

32. Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo. (SECUNDUM MATTHAEUM, XXVI, 35).

33. Dominus custodit te ab omni malo : custodiat animam tuam Dominus. Dominus custodiat introitum tuum, et exitum tuum : ex hoc nunc, et usque in saeculum. (PSALMUS CXX, 7 et 8).

34. Nihil proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non apponet nocere ei. Et concidam a facie ipsius inimicos ejus : et odientes eum in fugam convertam. (PSALMUS LXXXVIII, 23 et 24).

35. Orabo spiritu, orabo et mente : psallam spiritu, psallam et mente. (AD CORINTHIOS, I, XIV, 15).

36. Hoc fac, et vives. (SECUNDUM LUCAM, X, 28).

37. Peccavimus in conspectu tuo, et idcirco tradidisti nos in manus inimicorum nostrorum. ¶ Volunt tua mutare promissa, et delere hereditatem tuam, et claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi et altaris tui, ut aperiant ora gentium, et laudent idolorum fortitudinem, et praedicent carnalem regem in sempiternum. Ne tradas Domine sceptrum tuum his qui non sunt, ne rideant ad ruinam nostram : sed converte consilium eorum super eos, et eum, qui in nos coepit saevire, disperde. Memento Domine, et ostende te nobis in tempore tribulationis nostrae, et da mihi fiduciam, Domine rex deorum et universae potestatis..., ut et ipse [hostis noster] pereat, et ceteri qui ei consentiunt. (ESTHER, XIV, 6, 9-12 et 13).

toutte puissance, auffin que nostre ennemis peris et tous les autres qui consentent a luy.

Monsieur de la Motte, s'adressant au prince, dict :

38. Assemblez donc partie du peuple et environnez la ville et la prenez, craignant que la ville estante par moy pillée, on ne tourne la victoire a mon honneur (1).

Le prince, au thraistre du chasteau :

39. Sors ! sors hors ! homme de sang et homme de Belial ! || Pourquoi te fait ton cœur eslever, et comme pensant grandes choses, as les yeulx estonnez ? Pourquoi s'enfle ton esprit contre Dieu tellement que tu proferes de ta bouche mauvaises parolles ?

Et a ses complices adherans :

40. De qui vous estes vous jouez ? Sur qui avez vous ouvert la bouche et avez tiré vostre langue ? N'estez vous point effans meschans, la semence mensongere ? Sortez ! sortez !

Les thraistres repondent :

41. Nous avons peché, nous avons fait injustement et avons fait iniquité. || Aiez pitié de nous, Seigneur. Aye mercy de nous car nous sommes grandement remplis de mesprisement.

Le prince :

42. Vous qui estes mauvais, deportez vous de moy et je chercheray soigneusement les commandemens de mon Dieu. || Vous estes du parti du diable et voulez faire les desirs de vostre pere.

Les thraistres :

43. Seigneur, a qui irons nous ?

Le prince :

44. Deportez vous de moy au feu eternal ja est préparé au diable et a ses anges.

(1) Dans la bouche du commandant des troupes espagnoles, ces paroles ne manquent pas de saveur.

38. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem, et cape eam : ne, cum a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria. (REGES, II, XII, 28).

39. Egredere, egredere vir sanguinum, et vir Belial. (REGES, II, XVI, 7).

Quid te elevat cor tuum, et quasi magna cogitans, attonitos habes oculos ? Quid tumet contra Deum spiritus tuus, ut proferas de ore tuo hujuscemodi sermones ? (JOB, XV, 12 et 13).

40. Super quem lusistis ? super quem dilatastis os, et ejecistis linguam ? numquid non vos filii scelesti, semen mendax ? (ISAIAS, LVII, 4).

41. Peccavimus... : injuste egimus, iniquitatem fecimus. (PSALMUS CV, 6).

Miserere nostri Domine, miserere nostri : quia multum repleti sumus despectione. (PSALMUS CXXII, 3).

42. Declinate a me maligni : et scrutabor mandata Dei mei. (PSALMUS CXVIII, 115).

Vos ex patre diabolo estis : et desideria patris vestri vultis facere. (SECUNDUM JOANNEM, VIII, 44).

43. Domine, ad quem ibimus ? (SECUNDUM JOANNEM, VI, 69).

44. Discedite a me maledicti in ignem aeternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus. (SECUNDUM MATTHAEUM, XXV, 41).

Le messagier vient de l'armée a Liege :

45. O Damme ! j'apporte bonne nouvelle, car le Seigneur a aujourd'hui jugé pour toy de la main de tous ceulx qui se sont eslevez contre toy.

Liege :

46. Mon ame magnifie le Seigneur et mon esprit s'est esjouy en Dieu mon sauveur; car il at regardé l'humilité de sa servante; voicy certes dorsenant toutes generations me diront bien heureuse. || Il a mis bas les puissans de leurs sieges et a eslevé les humbles.

Le messagier au Magistrat :

47. Ne craignez point, car voicy je vous annonce grande joye laquelle serat a tout le peuple : || que le laq est rompu et nous sommes delivrez.

Le Magistrat :

48. Loué soit le Seigneur Dieu d'Israël de ce qu'il a visité et fait delivrance de son peuple. || Or est la coignée mise a la racine des arbres par quoi tout arbre qui ne fait bon fruit sera coupé et jetté au feu.

Le messagier :

49. Le mauvais ne habiterat point aupres de toy et ne demeureront point les injustes devant tes yeulx.

Le Magistrat :

50. Les injustes seront punis et la semence des meschans perira, mais les justes heriteront la terre et habiteront sur icelle a toujours-mais.

FIN DU COLLOQUE (1).

(1) Le colloque est suivi, dans le manuscrit, de la note suivante : « La prinse representée par le colloque suscript est comprinse aux verses suivans, l'année estant denotée par lettres grandes et numéraires :

» ARX HOYANA CAPITVR DOLO CVR TEMPORE PACIS ?
» VT PVRGES OCVLOS GENS LEODINA TVOS. »

On remarquera que l'auteur a omis de faire entrer en ligne de compte les deux D (DOLO, LEODINA).

45. Bonum apporto nuntium, domine mi rex : judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te. (REGES, II, XVIII, 31).

46. Magnificat anima mea Dominum : et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo. Quia respexit humilitatem ancillae suae : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. || Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles. (SECUNDUM LUCAM, I, 46-48 et 52).

47. Nolite timere : ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo. (SECUNDUM LUCAM, II, 10).

Laqueus contritus est, et nos liberati sumus. (PSALMUS CXXIII, 7).

48. Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit, et fecit redemptionem plebis suae. (SECUNDUM LUCAM, I, 68).

Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor, quae non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. (SECUNDUM MATTHAEUM, III, 10).

49. Neque habitabit juxta te malignus : neque permanebunt injusti ante oculos tuos. (PSALMUS V, 6).

50. Injusti punientur : et semen impiorum peribit. Justi autem hereditabunt terram : et inhabitabunt in saeculum saeculi super eam. (PSALMUS XXXVI, 28 et 29).